



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 NOVEMBRE 2020 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présidence de M. Ludovic HOCBON, Maire

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, Salle des Œuvres Post-Scolaires, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 10 novembre 2020.

Présents

Mme LÉGERON Ghislaine, M. VERGNAUD Benjamin, Mme ROUHAUD Christelle, M. MIGNET Philippe, Mme HUETZ Anne, M. VERDON Sébastien, Mme SAINT-CYR Sylvie, M. PÉTORIN Jean-Pierre, Mme DROUIN Patricia, Adjoints.

M. BIRÉ Michel, Mme MÉMETEAU Arielle, Mme GRAUWIN Stéphanie, M. GUYONNET Philippe, M. BOUILLAUD Stéphane, M. FOULONNEAU Matthieu, Mme TRUDEAU Christelle, Mme DABIN Sophie, M. BRÉAU Ludovic, M. BOISSINOT Antoine, Mme LAUVRIÈRE Claire, M. LEMOINE Matthias, Mme GUIGNARD Anne-Lise, Mme QUINIOU Manon, Mme CHAMPARNAUD Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle, Mme SÉGUY Geneviève, M. MÉTAY Pierre-André, M. BERTIN Jacky et Mme VERHAEGHE Dominique, Conseillers municipaux.

Pouvoirs

M. GERBAUD Stéphane a donné pouvoir à M. FOURAGE Hugues.

Secrétaire

M. MIGNET Philippe, Adjoint au Maire.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

Concernant les délégations de pouvoir du conseil municipal au maire :

- **COMPLÈTE** le dispositif de la délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire par l'ajout de l'alinéa final suivant :
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à subdéléguer aux fonctionnaires visés à l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales partie de ces délégations pour le 1, concernant les actes de délimitation des propriétés communales.

Concernant le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du Pôle d'Echanges Multi-Usages pour l'année 2019-2020 :

- **PREND ACTE** du rapport technique et financier de l'exercice 2019-2020 de SOVETOURS, délégataire du service public pour l'exploitation et la gestion du Pôle d'échanges Multi-Usages.

Concernant les travaux d'investissement pour l'éclairage public du stade municipal :

- **APPROUVE** les travaux de réfection de l'éclairage du Stade municipal, réalisés par le SyDEV pour un montant de 148 969 euros HT à la charge de la Ville de Fontenay-le-Comte ;
-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Concernant le principe de cession d'une partie de terrain et mise à l'enquête publique :

- **APPROUVE** le principe de cession, à M. Joseph LETEAU, d'une partie de la parcelle anciennement cadastrée section AK n°25, pour une superficie d'environ 450 m² ; -**DÉCIDE** de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal de la parcelle anciennement cadastrée section AK 25p, conformément au plan annexé ;
-**DÉLÈGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure d'enquête publique.

Concernant le déclassement du domaine public de la parcelle YW 143p et partie de la voie communale n°5 :

- **APPROUVE** le déclassement du domaine public de la parcelle YW 143p et du tronçon de la VC5 au droit du projet d'extension de la société SORIBA.

Concernant le transfert de la compétence en matière de planification urbaine locale (PLU) à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence en matière de planification urbaine locale (Plan Local d'Urbanisme ou Carte Communale) à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée au 1er janvier 2021 ; -**PROPOSE** à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée la création d'un groupe de travail préparatoire au transfert de cette compétence devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ; -**DEMANDE** à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée de prendre acte de l'opposition de la Ville de Fontenay-le-Comte au transfert de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme.

Concernant les modifications des champs de compétences et de composition des commissions communales :

- **MODIFIE** la dénomination de la commission « Culture et Patrimoine » et la remplace en ces termes : « Culture » ; -**COMPLÈTE** les champs de compétences des commissions comme suit : Commission « Urbanisme et renouvellement urbain » : tous dossiers relatifs au bâti et Commission « Culture » : tous les dossiers relatifs au mobilier et contenu des édifices et monuments historiques ; -**DÉCIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret ; -**NOMME ET INSTALLE** les membres de la commission « Culture » :

Commission Culture

M. Ludovic HOCBON, Maire, Président, Membre de droit

Philippe MIGNET
Anne HUETZ
Sylvie SAINT-CYR
Matthieu FOULONNEAU
Philippe GUYONNET
Claire LAUVRIERE
Stéphanie GRAUWIN
Catherine CHAMPARNAUD
Christelle ROUSSILLON
Dominique VERHAEGHE-GRILLO

Concernant la désignation du correspondant défense :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret ; -**DÉSIGNE** Mme Arielle MÉMETEAU correspondant défense, pour la durée du mandat.

Concernant la désignation des membres au comité de pilotage du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) :

- **DESIGNE** les membres du Comité de Pilotage FISAC comme suit :

COMITÉ DE PILOTAGE FISAC	
Délégué titulaire	Délégué suppléant
M. Mathias LEMOINE	M. Sébastien VERDON

Concernant la création du conseil des mobilités douces :

- **DÉCIDE** de la création du Conseil des mobilités douces selon les objectifs et conditions précisées en annexe de la délibération ; -**FIXE** à 12 le nombre de membres au sein du collège des citoyens ; -**DÉCIDE** de créer une commission de sélection des membres du Conseil des mobilités douces; -**FIXE** à 10 le nombre de membres de cette commission ; -**DÉSIGNE** les 10 membres suivant comme membres de la commission de sélection du conseil des mobilités douces :

Commission de sélection Conseil des mobilités douces

M. Stéphane BOUILLAUD
M. Philippe MIGNET
M. Matthieu FOULONNEAU
M. Philippe GUYONNET
M. Ludovic BRÉAU
M. Antoine BOISSINOT
Mme Claire LAUVRIÈRE
M. Pierre-André MÉTAY
Mme Catherine CHAMPARNAUD
M. Jacky BERTIN

Concernant la modification des conseils de quartiers :

- **DÉCIDE** de renouveler le principe des instances de proximité au sein des quartiers sur le territoire de la Ville de Fontenay-le-Comte selon les objectifs et conditions précisées en annexe de la délibération ; -**FIXE** à 24 le nombre de membres du collège des citoyens au sein des instances de proximité des quartiers ; -**DÉCIDE** de créer une commission de sélection des correspondants de quartier ; -**FIXE** à 11 le nombre de membres de cette commission ; -**CONSTATE** l'existence d'une seule liste pour cette commission ; -**DÉSIGNE** les 11 membres suivant comme membres de la commission de sélection des correspondants des quartiers :

Commission de sélection Correspondants de quartiers

M. le Maire
Mme Christelle TRUDEAU
M. Philippe MIGNET
M. Matthieu FOULONNEAU
M. Philippe GUYONNET
M. Ludovic BRÉAU
M. Antoine BOISSINOT
Mme Claire LAUVRIÈRE
M. Pierre-André MÉTAY
Mme Catherine CHAMPARNAUD
Mme Dominique VERHAEGHE-GRILLO

-**DIT QUE** les changements d'organisation, de dénomination, de modalités de participation donneront lieu à une adaptation de la charte qui sera soumise à l'approbation du Conseil municipal ultérieurement.

Concernant la commission de sélection des membres du Conseil des Sages :

- **FIXE** à 10 le nombre de membres de la commission de sélection des membres du Conseil des Sages ; -**CONSTATE** l'existence d'une seule liste pour la commission de sélection des membres du Conseil des Sages ; -**DÉSIGNE** les membres de cette commission de sélection des membres du Conseil des Sages :

Commission de sélection Conseil des Sages

Mme Christelle TRUDEAU
M. Philippe MIGNET
M. Matthieu FOULONNEAU
M. Philippe GUYONNET
M. Ludovic BRÉAU
M. Antoine BOISSINOT
Mme Claire LAUVRIÈRE
M. Pierre-André MÉTAY
Mme Catherine CHAMPARNAUD
M. Jacky BERTIN

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2020 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie B		
Technicien principal 1 ^{ère} classe - TC		1
Technicien principal 2 ^{ème} classe - TC		1
Technicien		1
Rédacteur	1	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe – TC	1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe - TC	1	
Catégorie C		
Brigadier-chef principal - TC	1	
Gardien-brigadier - TC		1
Adjoint technique territorial – TNC – 30 heures hebdo	1	
Adjoint technique territorial – TNC – 29 heures hebdo	1	
Adjoint technique territorial – TNC – 25 heures hebdo	1	
Adjoint territorial d’animation – TNC – 28 heures hebdo	1	
Adjoint territorial d’animation – TNC – 24 heures hebdo	1	
Adjoint territorial d’animation – TNC – 22 heures hebdo		1
Adjoint technique territorial - TC		3
Adjoint d’animation territorial - TC		1
TOTAL	9	9

- APPROUVE** la suppression des postes de l’école de musique et de danse suite au transfert de compétence au 1^{er} septembre 2020 :

Désignation des emplois	Création	Suppression
Catégorie A		
Professeur d’enseignement artistique de classe normale - TC		1
Directeur de l’école municipale de musique et de danse		1
Catégorie B		
Assistants d’enseignement artistique pal 1 ^{ère} cl - TNC - 16 h hebdo		3
Assistants d’enseignement artistique pal 1 ^{ère} classe - TC		7
Assistants d’enseignement artistique pal 1 ^{ère} classe à temps non-complet à 15 h hebdo		2
Assistant d’enseignement artistique pal 1 ^{ère} classe – TNC - 17h hebdo		1
Assistant d’enseignement artistique pal 2 ^{ème} classe – TNC - 15h30 hebdo		1
Assistant d’enseignement artistique pal 2 ^{ème} classe – TNC - 12h hebdo		1
Assistant d’enseignement artistique pal 2 ^{ème} classe –TNC - 11h hebdo		1
Assistant d’enseignement artistique pal 2 ^{ème} classe – TNC – 3 h hebdo		1
Assistant d’enseignement artistique – TNC - 5 h hebdo		1
Catégorie C		
Adjoint administratif pal de 2 ^{ème} classe - TC		1
TOTAL	0	21

Concernant l’adhésion de la ville à la démarche de consultation en vue d’une souscription au contrat groupe d’assurance des risques statutaires :

- **DONNE autorisation** au Centre de Gestion de la Vendée pour intégrer la Ville de Fontenay-le-Comte dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d’un contrat groupe d’assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité, à l’issue de cette procédure, sera à nouveau consultée, pour se prononcer sur l’adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l’assureur ; -**DONNE habilitation** au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d’un contrat groupe d’assurance des risques statutaires du

- personnel ; -**DIT QUE** la Ville se réserve la possibilité de faire une consultation individuelle ;
 -**AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Concernant les partenariats de la ville avec des associations et organismes dans le cadre de la saison culturelle :

- **APPROUVE** la mise en place d'une réduction allant jusqu'à 20% sur les tarifs de spectacles organisés par la Ville dans le cadre de chaque saison culturelle, aux comités d'entreprises, écoles, associations, réseaux et autres organismes liés par convention avec la ville ;
- APPROUVE** les termes de la convention type jointe en annexe ;
- AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions relatives à la mise en place des partenariats billetterie selon le modèle type.

Concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz :

- **FIXE** le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, conformément aux dispositions du décret du 25 mars 2015 selon la formule suivante : **PR' = 0,35 x L**

où :

- . **PR'**, exprimé en euros, est le montant la redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;
- . **L** représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due ;

-**DIT QUE** ce montant s'appliquera automatiquement chaque année par application du linéaire arrêté à la période visée ; -**CHARGE** de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire.

Concernant l'attribution de subventions pour travaux en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Nom du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention attribuée
Mme ILLOUZ Charlène	23/09/2020	35 Ter Rue Nicolas Rapin	Façade et Ouvertures	4 875.00 €	2 000 €
Mme PECOUX Isabelle	03/09/2020	12 Rue Gaston Guillemet	Toiture et zingueries	15 535.31 €	2 000 €
M SEGUINOT Jolan	02/07/2020	3 Rue de la Fontaine	Façade et toitures	5 968.91 €	2 000 €

-**ANNULE** la délibération du 9 juin 2020 relative à la subvention pour travaux en secteur sauvegardé, 35 rue Michel Crépeau et **REMPLECE** comme suit :

Nom du demandeur	Date de la demande	Adresse de l'immeuble	Nature des travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention attribuée
Mme ROUSSEAU Valérie	05/03/2020	35 rue Michel Crépeau	Façade, ouvertures et toiture	14 754.58 €	4 000 €

Concernant la solidarité aux communes sinistrées des Alpes Maritimes suite à la tempête Alex :

- **APPROUVE** le versement d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 1 000 € pour le compte de « Solidarités sinistrés tempête Alex » ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

Concernant le programme « Action Cœur de ville » :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention-cadre Action cœur de Ville ainsi que son plan d'actions et ses annexes ; -**APPROUVE** le périmètre d'opération de revitalisation du territoire (ORT) ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention-cadre ainsi que tous documents relatifs à ce programme.

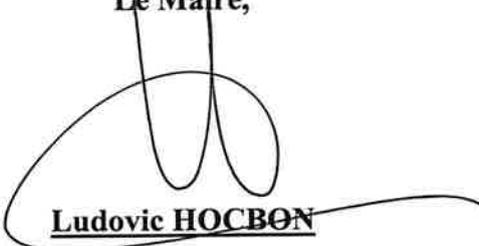
Concernant le rapport et débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 :

- **PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021 sur la base du rapport d'orientations budgétaires qui lui a été présenté.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



Le Maire,


Ludovic HOCBON

Affiché du : 20/11/2020
au